



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2021-383 quater**

Publié le 11 octobre 2021

SOMMAIRE

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE HAUTS-DE-FRANCE

Décision portant délégation spéciale de signature consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France à Monsieur thierry LE MAUFF, Responsable du Port du Tréport, à l'effet de signer le compromis de vente de la parcelle ZC92 située à ABBEVILLE



DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 19 janvier 2017, portant sur l'extension des pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération du Bureau de la CCI de région Hauts-de-France en date du 17 juin 2021 autorisant la cession d'une parcelle de 2252m² en cours de numérotation et provenant de la division de la parcelle ZC92, sur le parc industriel de la Baie de Somme à Abbeville, à la SARL ROUTIER ENVIRONNEMENT pour un montant de 72064€ HT/HD, soit 32€/m²

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Thierry LE MAUFF**, Responsable du Port du Tréport, à l'effet de signer le compromis de vente de la parcelle de 2252m² en cours de numérotation et provenant de la division de la parcelle ZC92, sur le parc industriel de la Baie de Somme à Abbeville, à la SARL ROUTIER ENVIRONNEMENT pour un montant de 72064€ HT/HD.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 08 octobre 2021

Philippe HOURDAIN
Président